

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2023

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11

- présents : 09

- votants : 09

L'an deux mille vingt-trois

le vingt-quatre février à 19 heures 00

le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Alain LEBRUN, Maire.

Date de la convocation : 16 Février 2023.

Présents : Mesdames, GUIZARD Marie-Christine, DEMARCY Noémie BÉNARD Jacqueline Messieurs LEBRUN Alain, GUIGNANT Jean-Charles, LAVAE Thierry, CHIVOT Francis, LINARD José, FAUQUEUX Frédéric

Soit au total 9 conseillers, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mme BOURDEROTTE Cécile, LACHÈVRE Antoine,

Ont donné pouvoir :

Ordre du Jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Adoption du procès-verbal de la séance précédente
- **Délibérations prises en séance ce jour :**

Délib 01-2023 Travaux d'entretien de la voirie communale confiés à la Communauté de Communes du Plateau Picard pour l'année 2023.

Délib 02-2023 Travaux 2023 – Abbaye – sécurisation et restauration minimale de la statue « La Vierge à l'Enfant ». Demande de subvention à la Drac et au Conseil Départemental de l'Oise

Délib 03-2023 Mise en location du Garage / local bâtiment public

Constatant que le quorum est réuni avec 9 membres présents, le Maire ouvre la séance du Conseil à 19h07.

Désignation du secrétaire de séance.

Mr LINARD José est élu secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal de la séance précédente :

Le procès-verbal de la séance du Conseil du 08 Décembre 2022 est adopté par la majorité des membres présents.

Délibération - N° 01-2023 Travaux d'entretien de la voirie communale confiés à la Communauté de Communes du Plateau Picard pour l'année 2023.*Catg 5.7.6. Autres*

Vu la délibération n° 24-2022 du 06 octobre 2022 portant l'autorisation de renouveler l'adhésion, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026, au groupement de commande entre les communes concernées et la Communauté de communes du Plateau Picard pour l'entretien annuel des voies communales,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'envisager dès à présent le programme de travaux de revêtements superficiels pour l'année 2023 et le programme de réparations des voies pour cette même année en vue de solliciter le groupement de commande réalisé par la Communauté de communes.

Il y a en effet, un intérêt technique et économique pour les communes de confier la réalisation de ces travaux à la Communauté de communes en les globalisant au sein d'un marché public de travaux passé par la Communauté de Communes du Plateau Picard.

Le Conseil municipal,

Vu le programme préparé avec le concours des services de la Communauté de Communes du Plateau Picard pour l'année 2023 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;

- Décide de réaliser au cours de l'année 2023 les travaux de revêtements superficiels en

Enduit superficiel d'usure, bicouche gris de la voirie suivante :

- Chemin de la Mare sur une surface globale inférieure à 5000 m² soit 1 441.360 m² pour à un montant de : **5 174.48 €**

- Décide de réaliser au cours de l'année 2023 la réparation aux enrobés à chaud de la voirie suivante :
 - Chemin de la Mare sur 6 cms soit 150kg/ m² soit 12.330 tonnes pour un montant de **2 372.05 €**

- Décide de réaliser au cours de l'année 2023 la démolition de revêtement superficiel en béton bitumeux de la voirie suivante :
 - Chemin de la Mare pour une quantité de 34.200 m² pour à un montant de : **60.88 €**

Coût Total estimé des travaux (entretien + réparations) : 7 607.40 € HT

- Décide d'inscrire au budget de l'année 2023, article 65548, 6554 (m57) le crédit nécessaire au paiement de la contribution due à la Communauté de communes pour cette prestation de service et lui sera égale à la dépense, TVA incluse, réalisée pour les travaux mentionnés ci-dessus et la participation de 6% pour la maîtrise d'œuvre et diminuée du FCTVA 16.404%.

Le montant est estimé à ce jour à 8 179.12 € TTC

La Communauté de communes transmettra à la commune, au plus tard un mois après la réception définitive des travaux, le montant exact de la contribution communale, accompagné de tous les éléments de calcul, aux fins de vérification.

VOTES

Pour : 09

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération - N° 02-2023 Travaux 2023 – Abbaye – sécurisation et restauration minimale de la statue « La Vierge à l'Enfant ». Demande de subvention à la Drac et au Conseil Départemental de l'Oise * Catg 7.5.2

Monsieur le maire rappelle que la statue de la « Vierge à l'Enfant » qui se trouvait dans l'abbaye de Saint martin aux Bois avant son vol, est actuellement sous la responsabilité du département de l'Oise et que pour son retour dans l'Abbaye il est nécessaire d'effectuer des travaux de rénovation. Il est proposé de mettre en place des mesures essentiellement conservatoires accompagnées d'une restauration minimale ainsi que la réalisation de la sécurisation de la statue.

Le conseil peut solliciter des aides auprès de la Direction Générale des Affaires Culturelles (DRAC) à hauteur de 50% et 30% auprès du Conseil Départemental de l'Oise.

Le montant des travaux à réaliser est de 8 648.00€ HT.

L'entreprise de restauration de sculptures de Maylis de Gorostazu propose un devis pour la mise en place de mesures essentiellement conservatoires accompagnées d'une restauration minimale pour un montant :

- HT de 6 000.00 €
- TTC de 7 200.00 €

L'entreprise Atelier de Restauration d'Ébénisterie Ancienne de Mr Hervé Leriche, restaurateur agréé propose un devis pour la sécurisation de la statue pour un montant :

- HT de 2 648.00 €
- TTC de 3 177.00 €
-

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'inscrire pour 2023 les travaux susmentionnés.
- De solliciter l'attribution d'une subvention à la DRAC sur la base de 50% du montant HT
- De solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental de l'Oise sur la base de 30% du montant HT
- Retient le plan de financement suivant :

Subvention DRAC (50%) :	4 324.00 €
Subvention Conseil Départemental (30%) :	2 594.00 €
Reste à charge de la commune (20%) :	1 730.00 €
- Autorise le Maire à signer les devis et à engager les demandes de subventions.

VOTES

Pour : 09
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération - N° 03-2023 Mise en location du Garage / local bâtiment public

Monsieur le maire rappelle au conseil que suite à la construction du nouveau bâtiment public/local technique rue de l'Abbaye, l'utilisation du garage rue de l'abbaye n'est plus utilisé par la collectivité.
Mr le maire propose que ce garage/local soit mis en location afin de percevoir un loyer.

Il est proposé de faire la location au restaurant de l'Abbaye, Mr Hautecloche Christian avec un loyer de 50€ par mois réglé annuellement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Autorise le Maire à engager les démarches et à signer les documents nécessaires à la mise en location du garage/local au profit du restaurant de l'Abbaye, Mr Hautecloche Christian.

VOTES

Pour : 09
Contre : 0
Abstention : 0

Questions divers :

- Visite de la sous-préfète
- Réunion pour les Médiévales - le 22 avril 2023
- Prochain conseil municipal - le 07 avril 2023

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h00.

Sommaire de la Séance :

Ordre du Jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Adoption du procès-verbal de la séance précédente

- **Délibérations prises en séance ce jour :**
- **Délib 01-2023** Travaux d'entretien de la voirie communale confiés à la Communauté de Communes du Plateau Picard pour l'année 2023.
- **Délib 02-2023** Travaux 2023 – Abbaye – sécurisation et restauration minimale de la statue « La Vierge à l'Enfant ». Demande de subvention à la Drac et au Conseil Départemental de l'Oise
- **Délib 03-2023** Mise en location du Garage / local bâtiment public

Signature des Membres du Conseil Municipal

Alain Lebrun Présent	Marie-Christine Guizard Présente	Jacqueline Bénard Présente	Cécile Bourderotte Absente	Noémie Demarcy Présente	Francis Chivot Présent
Jean-Charles Guignant Présent	Thierry Lavae Présent	Frédéric Fauqueux Présent	José Linard Présent	Antoine Lachèvre Absent	